

Guileclin de Sassoigne, qui est le récit de la seconde campagne de Charlemagne contre les Saxons.

BODELSCHWINGH-VELMEDE (Ernest de), homme d'Etat prussien, né en 1794 à Velmede, près de Hamm, mort en 1854. Après avoir fait, comme volontaire, les campagnes de 1813 et 1814, il entra dans la carrière administrative, fut quelque temps chargé de gouverner la province rhénane, puis appelé au ministère des finances et à celui de l'intérieur. En 1849, il fut nommé député, et devint l'un des chefs de l'opposition de 1850 à 1852. Nommé plus tard président de la régence à Arnsberg, il mourut à Medebach dans l'exercice de ces fonctions.

BODEM (André-Joseph), peintre français, né à Paris en 1791. Il eut pour maître le peintre Regnault, et s'occupa surtout à peindre des tableaux d'église. L'église Saint-Louis, à Paris, possède de lui un *Saint Louis de Gonzague*, et le musée de Versailles un *Tancrède et une Hermine*.

BODEMER (Jacques), émailleur allemand, né en 1777 à Nöttingen, près de Carlsruhe, mort à Vienne en 1824. Il s'adonna d'abord à la peinture à l'huile, se rendit à Genève, où il s'initia à la peinture sur émail; puis alla se fixer à Vienne en 1799, et se perfectionna dans son art sous la direction de Lampi, de Fugger, etc. Bodemer a laissé des productions estimées, parmi lesquelles on cite surtout la *Madone en oraison*, d'après Holbein; un *Amour*, d'après Raul Veronese; une *Vierge à l'enfant*, un *Portrait de l'impératrice Caroline*, etc.

BODEN s. m. (bo-dén). Métall. Fonte ou fer cru de seconde fusion, qui a été décarbure.

BODENEHR, nom d'une famille de graveurs allemands, qui travaillaient au XVIII^e et au XVIII^e siècle. Le chef de cette famille, Jean-George BODENEHR, né en 1631, fut chargé d'aller à Modène recevoir des mains du duc les cent tableaux que le roi de Saxe avait achetés de ce prince au prix de cent mille ducats. On a de lui un portrait au burin du peintre saxon Striell. Il eut trois fils: GABRIEL, né en 1664, mort en 1753, qui a gravé principalement des plans et des vues de villes allemandes; MAURICE, né à Fribourg en 1665, mort en 1749, qui travailla à Dresde, et grava un assez grand nombre de portraits de princes, de théologiens, de juriconsultes, de médecins, d'artistes allemands; GEORGE-CONRAD, né en 1673, mort en 1710, qui a exécuté des planches pour l'*Architecture civile*, de Paul Decker (Augsbourg, 3 vol. in-f°). — Gabriel BODENEHR, le jeune, fils de Gabriel le vieux, a gravé des portraits de divers personnages allemands de son époque. A la même famille appartenait Jean-George-Frédéric BODENEHR (1691-1730), et Jean-Godefroy BODENEHR (1696-1743), qui ont aussi exécuté des portraits.

BODENHEIM, bourg de la Hesce rhénane, à 8 kil. N.-O. d'Oppenheim, près de la rive gauche du Rhin; 2,000 hab. Récolte de vins très-estimés.

BODÉNITE s. f. (bo-dé-ni-te — de *Boden*, nom de lieu). Miner. Substance d'un noir brunâtre et à cassure résineuse, qui a une certaine analogie avec l'orthite, et se trouve engagée dans l'oligoclase de Boden, en Saxe.

BODENSCHATZ (Jean-Christophe-George), orientaliste allemand, né en 1528, mort en 1577. Il se livra à l'étude des antiquités judaïques, et publia, entre autres ouvrages: *Constitution ecclésiastique des juifs modernes*, et principalement *des juifs allemands* (1748-1749, 4 parties, in-4°); *Explication des livres saints du Nouveau Testament*, d'après les antiquités judaïques (1756, in-8°).

BODEN-SEE, nom allemand du lac de Constance.

BODENSTEDT (Frédéric-Martin), écrivain et voyageur allemand, né en 1819, à Heine (Hanovre). Il entra en 1840, comme précepteur, dans la maison du prince Galitzin, à Moscou; fut nommé, en 1844, professeur de latin et de français au collège de Tiflis; puis parvint à la région du Caucase, et revint en Allemagne par un long détour à travers la Crimée, la Turquie d'Asie, les îles Ioniennes. Bodenstein fit ensuite d'autres voyages, dont il publia des relations ou des souvenirs dans les feuilles allemandes. Fixé à Brême depuis 1850, il parut au congrès de la paix de Francfort. Il a pris part à la rédaction des journaux le *Lloyd*, la *Gazette du Weser*, l'*Ausland*, le *Morgenblatt* et l'*Allgemeine Zeitung*, publié un choix de poésies russes de Kaslow, Puschkin et Lermontov, et donné une traduction libre des poésies persanes de Mirza Shaffy (1843 et 1850). On lui doit en outre: l'*Ukraine poétique* (1845); les *Peuplades du Caucase et leurs guerres d'indépendance contre les Russes* (1848), étude très-complète et très-intéressante; *Mille et un jours dans l'Orient* (2 vol., 1850), traduit en anglais (1851); l'*Introduction du christianisme en Arménie* (1850).

BODENSTEIN. V. POTTENSTEIN.

BODENSTEIN (André), théologien luthérien. V. CARLOSTADT.

BODENSTEIN (Adam de), médecin et alchimiste allemand, né en 1528, mort en 1577, était fils d'André Bodenstein, plus connu sous le nom de Carlostadt. Il étudia la médecine, embrassa avec ardeur les idées de Paracelse,

et fit tous ses efforts pour les propager. Bodenstein se flattait de posséder tous les secrets de son maître, de pouvoir faire de l'or et de prolonger la vie humaine. Lors d'une peste qui ravagea Bâle, Bodenstein prétendit qu'il guérirait tous ceux qui se serviraient d'un remède de sa composition. Son remède eut médiocrement de succès, et lui-même succomba à l'épidémie. Il mourut pauvre et jeune encore, après avoir acquis une certaine célébrité. Ses œuvres, publiées à Bâle en 1581, in-fol., contiennent, entre autres écrits, un traité intitulé *De lapide philosophorum*.

BODEREAU s. m. (bo-de-ro). Ichtyol. Nom vulgaire de la jeune vive.

BODEREAU (Julien), juriconsulte. V. BODREAU.

BODERIE (Léfévre de la). V. LEFÈVRE.

BODIAN s. m. (bo-di-an). Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre serran, qui vit sur les côtes du Brésil.

BODIANITE adj. (bo-di-a-ni-te — rad. bodian). Ichtyol. Qui ressemble à un bodian.

— s. m. pl. Famille de poissons ayant pour type le genre bodian.

BODICHON (Eugène), médecin, né à Nantes vers 1810. Il subit les épreuves du doctorat à Paris en 1835; puis alla se fixer à Alger, où il étudia le climat, les mœurs et les races de l'Afrique. Il a publié sur ces sujets des travaux intéressants: *Considérations sur l'Algérie* (1845, in-8°); *Etudes sur l'Algérie et l'Afrique* (1847, in-8°); *Sujet d'une exploration politique, commerciale et scientifique d'Alger à Tombouctou* (1849, in-8°); *Hygiène à suivre en Algérie, acclimatement des Européens* (1850, in-12); *Hygiène morale* (1851, in-16), etc. On doit en outre au docteur Bodichon un *Tableau synoptique représentant les noms, les émigrations, les filiations, l'origine, les caractères physiques et moraux des races de l'Afrique septentrionale* (Nantes, 1844, in-fol.).

BODIN (Jean), célèbre publiciste, né à Angers en 1530, mort à Laon en 1596. « Il était d'une bonne famille », dit Nicéron d'une façon laconique. Son père n'est nommé nulle part. Une tradition lui donne pour mère une juive issue d'une de ces malheureuses familles qui, expulsées de l'Espagne en 1492 par le fanatisme aveugle de Ferdinand et d'Isabelle, étaient venues chercher un refuge dans le midi de la France. « Cette tradition, dit M. Frank, paraît digne de confiance. Elle explique à la fois cette sympathie mêlée de respect, cette tendresse presque filiale que Bodin, dans tous ses ouvrages, laisse apercevoir pour le judaïsme, et la connaissance profonde qu'on rencontre chez lui, non-seulement du texte de l'Écriture sainte, mais de la *Mishna*, du *Talmud*, du *Midrasch*, de tous les monuments importants de la théologie et de la littérature rabbinique. » En quittant les bancs du collège, Bodin fut envoyé à l'université de Toulouse, où, après avoir terminé son cours de droit, nous le voyons professer lui-même cette science en 1559. Il commença, vers la même époque, sa carrière d'écrivain, d'abord par un discours latin sur l'éducation publique, qu'il prononça avec beaucoup de succès devant le peuple et le sénat de Toulouse: *De instituenda in republica juventute* (1559, in-4°); ensuite, par un traité de jurisprudence, *De decretis*, auquel il fait allusion dans un passage de sa *Méthode historique*, et qu'il détruisit, au rapport de Ménage, comme une œuvre indigne de lui; et par une traduction en vers latins du poème d'Oppien sur la chasse: *Cyngetica Oppiani* (Toulouse, 1560, in-4°).

Vers 1561, Bodin partit pour Paris, dans l'espérance de se faire un nom comme avocat. C'était le moment où Pierre Séguier, Christophe de Thou, Charles Dumoulin, François de Monthon, les frères Pithou, illustraient le barreau de la capitale et de toute la France. Bodin « réussit peu dans les plaidoiries », à ce que nous apprend Loyel, dans son *DIALOGUE sur les avocats au parlement*. Colomès affirme qu'il se dégoûta des chicanes du palais: *Contentiosus illius militie pertusus*. Il ouvrit dès lors les yeux sur sa véritable vocation, et, tout en exerçant différentes fonctions judiciaires, se livra à l'étude des questions les plus élevées de l'histoire, de la politique, de l'économie politique et du droit. C'est ainsi qu'il devint un grand publiciste, faute peut-être d'avoir été un bon avocat.

Le premier fruit de ses méditations fut sa *Méthode de l'histoire* (*Methodus ad faciliorem historiarum cognitionem*), publiée en 1566. Le but de ce livre était de réformer l'étude du droit par celle de l'histoire, en appliquant la philosophie à l'une et à l'autre. Suivant Bodin, science juridique, histoire, politique et philosophie ne devaient point être séparées; en l'union de ces sciences consistait sa *Méthode*. Ce n'est point, dit-il, dans le commentaire littéral du code de Justinien, des Institutes et des Pandectes, que l'on peut puiser l'intelligence vraie du droit, c'est « en s'attachant à cette essence de justice qui ne change pas suivant les caprices des hommes, mais qu'a réglée une loi éternelle. » En un mot, pas de science du droit sans philosophie du droit; pas de science du droit sans philosophie universelle du droit. « Il est absurde de conclure du droit romain au droit universel. » Pour tracer un tableau du droit universel, « nous n'avons pas moins besoin de

l'autorité des historiens que de celle des juriconsultes, afin que les Perses, les Grecs, les Égyptiens, les Hébreux, les Espagnols, les Anglais, les Italiens, les Allemands, trouvent auprès des Romains la place qui leur est due. » Pas de science du droit sans la science du gouvernement, sans la politique. Comment apprécier judicieusement les lois, si l'on n'a des idées arrêtées sur les fondements de l'État? et comment avoir des idées arrêtées sur les fondements de l'État, si l'on n'a étudié, par l'histoire, « ses développements, ses formes, ses révolutions et sa fin? » La politique, ainsi appuyée sur l'expérience historique, peut seule nous faire comprendre « quelles lois sont nécessaires avec le pouvoir royal, quelles avec l'État populaire, quelles avec l'aristocratie; car la diversité des législations suit celle des gouvernements. » C'est une absurdité, d'autre part, d'étudier isolément l'histoire en la séparant de la politique, la philosophie en la séparant de l'histoire; car, dit Bodin, « la première utilité de l'histoire n'est-elle pas de servir à la politique? » Quant à la philosophie, il est évident « qu'elle mourrait d'inanition au milieu de ses préceptes, si elle ne les vivifiait par l'histoire. » La *Méthode historique* contient une curieuse ébauche de ce que nous appelons aujourd'hui la philosophie de l'histoire, et nous montre en son auteur le précurseur de Vico, de Herder et de François Bacon. Bodin repousse hautement cette idée rendue classique par les poètes, que le genre humain dégénère, présente une décadence successive de l'âge d'or à l'âge de fer. Une telle opinion, dit-il, veut être combattue: car si on consulte, non des autorités de poètes, mais des témoignages d'historiens, on jugera certainement que la révolution des choses humaines et de la nature entière est toujours la même, et que, comme l'a dit le maître de la sagesse, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Si l'on compare à notre époque l'âge qu'on appelle d'or, il paraîtra un véritable âge de fer. C'est pendant ces siècles prétendus d'or et d'argent que les hommes, dispersés dans les champs et les forêts comme les bêtes sauvages, possédaient tout ce que pouvaient leur assurer la violence et les moyens criminels, jusqu'au moment où ils furent appelés du sein de cette barbarie à cette civilisation et à cette société légitime, que nous voyons. Si les choses humaines rétrogradaient et empiraient, depuis longtemps nous serions tombés au dernier degré des vices et de l'ignominie. Or nous pouvons, et avec avantage, soutenir la comparaison avec l'antiquité, même en ce qu'elle a produit de plus admirable. La république chrétienne n'a pas à envier les mœurs de Sparte et de Rome. Bodin ne veut pas même que les hommes de son temps aient dégénéré quant aux lettres. « Les Barbares, s'écrie-t-il, ont eu à leur tour leurs savants, comme si la nature avait voulu réparer le mal fait aux lettres et aux sciences par les mains mêmes qui leur avaient porté les plus cruelles blessures. Oui, telle est l'infatigable révolution de toutes choses: ce qui arrive des champs, auxquels une fécondité plus grande est donnée en retour d'un temps de repos, se reproduit pour le génie. » Il cite la boussole, l'Amérique découverte, les prodigieux accroissements du commerce, le monde changé en une république, et l'humanité transformée, pour ainsi dire, en une cité unique. Il signale les progrès de la géographie, de l'astronomie, de la médecine. Quant à la guerre, les machines des anciens lui paraissent auprès des nôtres de véritables « jouets d'enfants. » Rien ne le frappe autant que les progrès de l'industrie. « La seule imprimerie, dit-il, peut supporter le parallèle avec toutes les découvertes de tous les peuples de l'antiquité. » Il compare les érudits qui pensent que l'humanité dégénère à ces vieillards « malades, affaiblis, attristés par le sentiment de leurs maux, qui pensent que depuis leur jeune âge les hommes ont perdu toute vertu, toute bonté et toute bonne foi. Au retour, pour ainsi dire, d'un long voyage, ils racontent aux jeunes gens les merveilles de l'âge d'or. Les navigateurs, quand ils quittent le port pour la pleine mer, s'imaginent que ce sont les maisons et les villes qui s'éloignent: telle est l'illusion de ces esprits qui pensent que la culture, l'humanité, la justice vont rejoindre le ciel et abandonner la terre. »

En 1568, Bodin publia un ouvrage intitulé: *Réponse aux paradoxes de M. de Malestroit, touchant le fait des monnaies et l'enchérissement de toutes choses*. « Cet écrit, dit M. Baudrillard, contient quelques-unes des idées essentielles de l'économie politique, exprimées pour la première fois avec netteté, avec ampleur, avec un exact sentiment de l'existence des lois économiques naturelles, supérieures aux arrangements et aux combinaisons arbitraires de l'autorité. » M. de Malestroit supposait que l'or et l'argent ont une valeur constante, à l'abri des variations du marché; il en inférait, d'accord avec le préjugé de son temps, que l'accroissement du numéraire dans un pays est nécessairement et toujours un accroissement de richesse, et n'a pas de rapport avec la cherté des marchandises; il soutenait que cette cherté, dont on se préoccupait, n'était qu'apparente, et venait uniquement de ce que le titre légal de la monnaie ne représentait plus la même quantité d'argent ou d'or fin qu'autrefois. Bodin, dans sa *Réponse*, commence par démontrer qu'il existe bien un enchérissement réel de toutes choses. Cet en-

chérissement, il l'explique par plusieurs causes, dont la principale, « que personne jusqu'ici, dit-il, n'a touchée », est l'augmentation de la quantité d'or et d'argent qui circule dans le pays. Il établit par des faits irrécusables que « l'abondance de l'or et de l'argent cause le mépris des métaux, et par là même la cherté des choses prises. » D'où est venue cette abondance de métaux précieux, que Bodin constate en France de son temps? Elle doit être attribuée, dit-il, à la découverte d'une nouvelle route des Indes par les Portugais, à la découverte d'un nouveau monde, de *terres neuves pleines d'or et d'argent*, par les Espagnols, à la paresse de ces derniers, au commerce de l'Orient, qui nous a été ouvert par l'alliance de la maison de France avec les Ottomans du temps de François I^{er}, enfin, à la fondation de la banque de Lyon, qui a offert un placement avantageux aux épargnes des Florentins, des Lucquois, des Gênois, des Suisses et des Allemands. Faut-il remédier à l'enchérissement en prohibant la sortie des marchandises, en supprimant le commerce avec l'étranger? « Non, dit Bodin, car nous avons affaire des étrangers, et ne saurions nous en passer; car ce qui entre au lieu de ce qui sort cause le bon marché de ce qui défaille; croit-on que le marchand donne son bien pour néant, ou que les richesses des Indes et de l'Arabie Heureuse croissent en nos landes? » Il demande, toutefois, qu'on mette un impôt sur la traite foraine du vin, du sel et du blé. Ce serait, dit-il, un moyen pour que l'étranger qui en manque nous l'achetât plus cher, et pour que nous l'eussions à meilleur compte, parce qu'il y en aurait davantage sur le marché. Ce serait une erreur de voir dans Bodin un libre échangiste; il est très-vrai qu'il repousse la prohibition, l'isolement, mais c'est en invoquant la charité universelle plutôt que le droit de l'individu. Il regarde comme parfaitement légitime la protection du consommateur contre la cherté résultant de l'exportation.

L'auteur des deux écrits que nous venons d'analyser s'était acquis une haute réputation de jugement et de savoir. Dès 1568, les habitants de sa ville natale l'envoient à l'assemblée des états de Narbonne. En 1571, nous le voyons, avec la qualité de maître des requêtes et l'office de conseiller, au service du duc d'Alençon, quatrième fils de Henri II et chef du parti des politiques. Chargé quelques mois après, dans un conflit survenu entre le domaine royal et quelques riches particuliers, de défendre les intérêts de la couronne, il échoua que devant la faiblesse et la timidité de Charles IX. Partisan connu de la tolérance, sourdement accusé de calvinisme, Bodin devait être désigné au poignard des fanatiques pendant la nuit de la Saint-Barthélemy. Il faillit y être tué. Soit qu'il ait dû son salut à l'asile du président de Thou, soit que, suivant une autre version, il n'ait pu se soustraire aux meurtriers qui avaient pénétré dans sa chambre qu'en s'échappant par la fenêtre, il eût eu quelque temps loin de Paris, où il reparut, la tempête passée. Henri III l'admit à sa cour, en fit son commensal, et conçut pour lui une telle affection, qu'il fit jeter en prison un gentilhomme provençal nommé Michel de la Serre, pour une brochure injurieuse publiée contre Bodin.

Entre un roi faible et un sujet qui était un citoyen, les rapports d'intimité ne pouvaient durer longtemps. Bodin, aux yeux de qui la royauté devait être une grande magistrature, non une domination arbitraire, eut bientôt l'honneur de perdre la faveur de Henri III. Investi depuis quelque temps de la charge d'avocat ou procureur du roi dans la ville de Laon, il fut député en 1576 aux états de Blois, par le tiers état du Vermandois. Le rôle qu'il joua dans cette assemblée, et qu'il a eu soin de nous exposer lui-même (*Recueil de tout ce qui s'est négocié en la compagnie du tiers état en France en l'assemblée générale des trois états, assignée par le roi en la ville de Blois, au 15 novembre 1576, par J. Bodin*, dans le *Recueil des états généraux*, t. XIII), est complètement digne des principes exposés et défendus dans ses ouvrages, notamment dans son livre de la *République*. Partisan décidé de la liberté de conscience, il combattit de toute son énergie, malgré les passions bien connues de l'assemblée et les protestations de ses commettants, la requête adressée au roi « de réunir tous ses sujets à la religion catholique et romaine, d'ôter tout autre exercice de religion prétendue réformée, tant en public qu'en particulier, et de forcer les ministres dogmatiques, diacres, surveillants, à vider le royaume dans un temps déterminé. Ennemis juré du despotisme, il défendit les états contre eux-mêmes et les empêcha de se dessaisir de leurs droits pour les remettre, selon le vœu de la cour, entre les mains d'un petit nombre de délégués. Enfin, ami déclaré de la monarchie, dont la cause se confondait dans sa pensée avec celle de l'unité nationale, et ne comprenant pas de monarchie solide sans un fonds inaliénable, il fit rejeter la proposition présentée par le roi de vendre une partie de son domaine.

Tombé en disgrâce auprès de Henri III, Bodin s'attacha plus étroitement au duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, qui l'emmena avec lui en Angleterre, à la cour de la reine Elisabeth (1580). Il reçut, dit-on, de cette princesse le sobriquet de *Bodin*, parce qu'elle trouvait qu'il s'était exprimé sur les femmes, dans